

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers : 8

Présents : 7

Votants : 7

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Joël Mars, Nicolas Delomier, Philippe Roche, Gilles Soleillant,

Absent(e)s excusé(e)s : Carine Carton

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut et Joël Mars

Ouverture de la séance : 19h17

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 04/12/2025 sera arrêté en date du 05/03/2026.

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 – Délibération pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du bâtiment 8 place de l'église

Fin 2023, le projet de rénovation énergétique du bâtiment 8 place de l'église a été lancé. Ces travaux ont pour objectif de remplacer l'ensemble des portes et des fenêtres de l'auberge au rez-de-chaussée et des 4 appartements à l'étage afin d'améliorer l'isolation thermique des logements.

Plusieurs entreprises de menuiserie ont été consultées et ont permis d'établir un budget prévisionnel pour cette opération à hauteur de 60 000 € HT.

En mars 2024, une délibération a été prise pour acter ce montant et faire une demande de subvention auprès du département et de la région.

La région a répondu en indiquant que ce type d'opération n'était pas éligible car la mairie perçoit des loyers.

Le département a également répondu en indiquant que seuls les travaux au rez-de-chaussée étaient éligibles et que les dossiers pour l'année 2024 étaient clos et que la demande ne pourrait être examinée qu'en 2025 lors de la session de juin ou de novembre.

En octobre 2024, la demande auprès du département a été déposée avec un montant revu à 51 200 € HT (28 250 € HT au RDC et 22 950 € HT pour l'étage).

En avril 2025, le département a indiqué que le dossier était complet et que seuls les travaux aux rez-de-chaussée pouvaient être éligibles.

En novembre 2025, le dossier a été instruit et le département a accordé une aide de 14 125 € (50% des travaux du RDC).

Décembre 2025, une nouvelle consultation d'entreprises a été lancée afin de réactualiser les devis qui dataient de 2023. Parmi, les trois devis réactualisés, la proposition de l'entreprise Pommier apparaît comme la plus intéressante tant au niveau technique qu'économique avec un montant de 44 654,58 € HT dont :

- 31 964,61 € HT soit 38 357,53 € TTC (TVA 20%) pour la partie rez-de-chaussée
- 12 239,57 € HT soit 14 687,48 € TTC (TVA 20%) pour la partie étage
- 450,40 € HT soit 495,44 € TTC (TVA 10%) pour les volets

Il est donc proposé de retenir la proposition technique et financière de l'entreprise Pommier pour un montant total de 44 654,58 € soit 53 540,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Pommier pour un montant de 53 540,46 € TTC et autorise M. le Maire à signer tout document s'y afférant.

Votes : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

2 – Délibération pour approbation du compte financier unique

Monsieur Joël Mars, adjoint délégué aux finances, présente le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

- Pour la section fonctionnement :
 - Dépenses : 831 982,55 €
 - Recettes : 852 025,59 €
 - Soit un excédent de + 20 043,04 €
- Pour la section investissement :
 - Dépenses : 578 016,03 €
 - Recettes : 589 066,44 €
 - Soit un excédent de + 11 050,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025.

Votes : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

3 - Délibération pour affectation du résultat du CFU

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

L'excédent 2025 du CFU de la section de fonctionnement est de 20 043,04 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 100 078,51 € soit au total un excédent cumulé de 120 121,55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation de l'excédent reporté de 120 121,55 € sur le compte 002.

Votes : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

B – Elections municipales 2026 :

1. Organisation du 1^{er} tour du 15 mars 2026 : aucune liste de candidats n'a été déposée avant la date limite de dépôt en sous-préfecture fixée le 26/02/2026 dernier. La sous-préfecture a constaté l'absence de liste et a informé la commune que ni le premier ni le second tour ne pouvaient se tenir.
2. La date de fin de mandat actuel des élus n'est pas encore connue (15 ou 22/03)
3. A compter de cette date, une délégation spéciale sera mise en place par la sous-préfecture

C – Informations diverses :

1. Remplacement du radiateur de la salle des fêtes. Devis en cours auprès de l'électricien.
2. Vœux : Ils ont eu lieu le vendredi 16/01/2026
3. Bulletin municipal : il a été distribué en décembre 2025
4. Stérilisation des chats libres sauvage : la commune a reçu une proposition d'aide financière pour une campagne de stérilisation en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis. La convention a été signée et la campagne est en cours.
5. Broyeur de branches : le rotor est en cours de réparation
6. Veillée patrimoine (25 et 26 avril) : préparation en cours
7. Nouvelles parcelles dans le cimetière : idée de mutualiser la mise à jour du logiciel de suivi.
8. Déchetterie mobile : samedi 21 mars

Gumières, le 5 mars 2026

Clôture du conseil : 19h51

Le Maire

Christian Cassulo

Pierre-François Chaut

Michèle Harang

Joël Mars

Gilles Soleillant

Philippe Roche

Carine Carton

Nicolas Delomier